

Vos droits au travail

La réalité d'une étudiante et d'un étudiant en période estivale ne rime pas avec vacances, mais plutôt avec travail en vue d'économiser pour l'année scolaire qui s'amorce. Est-ce votre situation? Vous êtes vous déjà demandé si votre employeur (se) respecte les normes du travail ou encore si les normes en matière de santé et sécurité au travail sont appliquées dans votre milieu?

Depuis déjà deux ans qu'Illusion Emploi, organisme de défense et de promotion des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués, sensibilise les jeunes et les employeurs (ses) à la question du travail atypique entraînant la précarité. Les 15-34 ans vivent aujourd'hui une nouvelle réalité sur le marché du travail. Des emplois à temps partiel, d'une durée déterminée, sur appel et le cumul d'emploi représentent le nouveau mode d'emploi amenant des bas salaires, la détérioration des conditions de travail et le manque de protection sociale.

Illusion Emploi donne des formations en Estrie pour les jeunes sur les normes du travail. Un constat évident se dresse, les jeunes ne connaissent pas leurs droits et bien souvent les employeurs, par manque de formation probablement, ne respectent pas la Loi sur les Normes du travail. Néanmoins, lorsque les jeunes prennent conscience de leurs droits non respectés, ils acceptent leurs conditions plutôt que de porter plainte. Mais pourquoi se taire? Par peur de perdre son emploi? Possible! Mais des solutions existent! D'abord, si vous croyez être bafoués dans vos droits, vérifiez auprès de nous ou de la Commission des Normes du Travail (CNT). Ensuite, informez votre employeur (se), les 2/3 des infractions à la CNT proviennent d'une méconnaissance de la Loi de la part de l'employeur (se). S'il vous impose sa façon de faire, vous avez un an pour porter plainte lorsqu'il s'agit d'une plainte pécuniaire (en lien avec de l'argent). Notez la date, le montant et le type d'infraction et lorsque vous quittez votre emploi, téléphonez à la CNT, vous allez récupérer ce qui vous est dû!

Évidemment, pour défendre nos droits en matière d'emploi, il faut les connaître. N'hésitez pas à nous contacter si des questions sur vos conditions de travail restent sans réponse.

Outre nos formations, nous offrons un théâtre forum interactif sur les droits en matière d'emploi. Nous y abordons les quatre thèmes suivants : les droits au travail, la santé et sécurité au travail, la syndicalisation et le travail autonome. Cette pièce d'échanges vise à sensibiliser et à informer les 15-34 ans tout en soulevant une réflexion à laquelle le public participe.

Soyez à l'affût, le théâtre forum interactif sera présenté dans toutes les MRC de l'Estrie cet automne. Pour vérifier les dates ou pour inviter la troupe à rencontrer un groupe, contactez-nous!

Illusion Emploi (819)569-9993
illusion@aideinternet.org

Marie Courtemanche ou Sandy Tremblay
www.illusionemploi.org